

Cadre réservé à COCITER sc

Réf. Agent :

Numéro Client :

Numéro Contrat :

Contrat pour la fourniture d'électricité verte

Contrat COCITER pour la fourniture d'électricité 100% verte pour un raccordement avec relevé annuel, conclu pour une durée de 1 an, renouvelé tacitement tous les ans, sauf préavis d'un mois (de la part du client) ou de deux mois (de la part de COCITER) avant échéance de la période contractuelle en cours.

Vos coordonnées

Je remplis ce contrat pour

 Mme Mr

Nom

 Un particulier

Prénom

 Une entreprise

Date de naissance

Téléphone

Autre téléphone

E-mail

 Je bénéficie du tarif social

N° registre national

Vous devez nous envoyer l'attestation prouvant votre statut de client protégé valable pour l'obtention du tarif social pour l'électricité.

Contrat professionnel

Société

Forme juridique

N° d'entreprise

Non assujetti TVA

Si votre consommation est supérieure à 50 MWh/an d'électricité, nous vous invitons à vérifier auprès de votre ancien fournisseur l'éventuelle période de préavis à respecter afin d'éviter tout frais de rupture.

Adresse de fourniture

Adresse

Numéro

Boîte

Code postal

Ville

Nombre de personnes domiciliées à l'adresse du point de fourniture

ou (contrat professionnel) nombre d'employés travaillant à l'adresse du point de fourniture

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de fourniture)

Adresse

Numéro

Boîte

Code postal

Ville

Pays

Statut de coopérateur/trice ou membre

Si les membres de votre ménage (personnes vivant à la même adresse) possèdent conjointement minimum 250 € de parts dans une ou plusieurs des coopératives associées de COCITER, une réduction sur le prix de l'énergie et/ou l'abonnement vous est accordée. Les réductions et les conditions de leur application sont disponibles dans les conditions particulières de la carte tarifaire du mois de la conclusion de votre contrat.

Je suis coopérateur/trice. **Vous devez nous envoyer le certificat de votre coopérative** prouvant votre statut de coopérateur/trice.

 AltERCoop Bocagen Champs d'Energie Clef Condros Energies Citoyennes CoopERLiC Courant d'Air Emission Zéro Eole-Lien Ferréole HesbEnergie Lucéole Nosse Moulin Vents du Sud WattArdenne

Mon numéro de coopérateur/trice est

Je suis membre d'autres coopératives ou partenaires

 J'accepte que COCITER et l'organisation partenaire que j'ai renseignée vérifient mes données de coopérateur/trice ou membre

Suite du contrat page2 >>

Votre fourniture d'électricité

Je souhaite un contrat Variable

D'une durée de 1 an

Code EAN 54

Numéro du compteur

Le code EAN est un code administratif unique de **18 chiffres** qui identifie votre raccordement et qui ne doit pas être confondu avec le numéro de votre compteur. Vous trouvez ce code, qui commence toujours par 54, sur la facture d'électricité de votre fournisseur actuel ou via le propriétaire de l'immeuble.

Compteur

Monohoraire

Bihoraire

Monohoraire administratif

Exclusif nuit

Index

Index consommation heures pleines 1.8.1

Index consommation heures creuses 1.8.2

Index injection heures pleines 2.8.1

Index injection heures creuses 2.8.2

Index exclusif nuit

Consommation annuelle exclusif nuit

Conso. annuelle nette heures pleines \ totale

Consommation annuelle nette heures creuses

La moyenne wallonne de consommation d'électricité est de 2.000 kWh. Si vous êtes en-dessous de cette moyenne, veuillez nous fournir une copie de votre dernier décompte.

Je déménage

Date de prise des index

⚠ Vous avez 30 jours après le déménagement pour renvoyer le contrat et le document de reprise des énergies. L'important est de bien entrer les index signés et acceptés par l'ancien utilisateur. Ces index sont d'habitude indiqués dans le **document de reprise des énergies que vous devez nous envoyer**.

Maison vide

Le compteur est fermé et vous n'avez pas de courant

Installation

J'ai / je vais avoir des panneaux photovoltaïques

Date

Nombre de kVA

Un changement de fournisseur s'accompagne toujours d'un relevé d'index supplémentaire pour permettre à l'ancien fournisseur d'établir sa facture de clôture. Si vous avez des panneaux photovoltaïques, vous devez donc bien faire attention à la date à laquelle vous faites commencer votre nouveau contrat. Il est important que vous choisissiez une date de début de fourniture qui se situe dans une période où votre consommation et votre production s'équilibrent ou une date de début qui se rapproche de la date de relevé périodique de votre compteur par votre gestionnaire de réseau. Si vous n'êtes pas certain du meilleur moment pour effectuer le changement de fournisseur, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations ! Les acomptes vont inclure le tarif prosumer.

J'ai / je vais avoir une pompe à chaleur

Date

Fourniture par COCITER

Mon fournisseur actuel est

Je souhaite que ma fourniture par COCITER débute

Le plus vite possible

A la date

Remarques éventuelles sur le début de la fourniture

Suite du contrat page 3 >>

Facturation et paiement

Factures d'acompte

Je souhaite recevoir mes factures d'acompte Par voie électronique Par courrier postal
 Je souhaite être facturé Tous les mois Tous les 3 mois Tous les 6 mois

Factures de régularisation

Je souhaite recevoir mes factures de régularisation Par voie électronique Par courrier postal

Paiement

Je souhaite payer mes factures d'acompte Par domiciliation 18 jours après date de facture 7^{ème} jour du mois
 Par virement

Indiquez votre n° de compte bancaire (IBAN) pour les remboursements éventuels

Remarques supplémentaires

Si vous avez encore des remarques, vous pouvez le faire ici.

Termes et conditions

Je souhaite recevoir les informations sur l'actualité énergétique et la newsletter de COCITER sc.

Les données personnelles mentionnées sur le présent contrat seront traitées par COCITER sc qui les utilisera exclusivement dans le cadre de ses services aux clients et pour les besoins des vérifications nécessaires auprès des coopératives et structures associées dans COCITER sc. J'ai toujours le droit de consulter et de rectifier mes données.

J'accepte les termes et conditions générales et particulières (en annexes).

Le consommateur résidentiel (contrat pour particulier) et le consommateur professionnel qui a une consommation annuelle d'électricité de maximum 50 MWh a, à tout moment, le droit de renoncer au présent contrat de fourniture moyennant le respect d'un délai de préavis de 1 (un) mois, sans paiement d'amende et sans motif. Il lui suffit de choisir un autre fournisseur d'électricité qui se chargera des formalités. L'énergie déjà consommée reste due. Le client professionnel dont la consommation annuelle d'électricité est supérieure à 50 MWh doit respecter sa date d'échéance.

Signature pour accord

Date